

À l'attention de Monsieur le Bourgmestre
Commune de Woluwe-Saint-Pierre
Avenue Charles Thielemans, 93
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Par porteur

Woluwe-Saint-Pierre, le 11 novembre 2022

Concerne : Interpellation citoyenne relative à la situation de la mobilité sur la commune de Woluwe-Saint-Pierre, en particulier l'impact du plan régional de mobilité 2020-2030 (« Plan Good Move »)

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du collège communal,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

I. RECEVABILITÉ

Par la présente, les demandeurs identifiés dans le tableau repris sous le titre IV. Liste des demandeurs du présent document ont l'honneur de porter à votre connaissance leur interpellation citoyenne.

Conformément à l'article 89*bis*, paragraphe 1^{er}, alinéa 1^{er}, de la nouvelle loi communale applicable dans la Région de Bruxelles-Capitale (« **NLC** ») et à l'article 2*bis*, alinéa 1^{er}, du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, l'ensemble des demandeurs sont âgés de plus de seize ans et sont domiciliés dans la commune de Woluwe-Saint-Pierre.

Conformément à l'article 89*bis*, paragraphe 1^{er}, alinéa 2, de la NLC, l'interpellation citoyenne est relative à un sujet d'intérêt communal et ne revêt en aucun cas un intérêt exclusivement particulier et est formulée en français.

Conformément à l'article 2*bis*, alinéa 2, du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, la présente demande d'interpellation citoyenne sera dûment remise à l'autorité communale compétente cinq (5) jours francs avant la séance du Conseil communal du 22 novembre 2022 à 20h00 lors de laquelle les demandeurs souhaitent que leur interpellation soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil communal. Conformément à l'article précité, la demande est faite par écrit et fait, dans la présente Annexe, mention des nom, prénoms, date de naissance, domicile des demandeurs et est dûment signée par les demandeurs

II. OBJET

L'objet de l'interpellation citoyenne est le suivant : L'impact du Plan Good Move sur la qualité de vie et la mobilité des sanpétrusiens.

Le Plan Good Move a, selon Bruxelles Mobilité, « pour **objectif d'améliorer le cadre de vie des Bruxellois, tout en accompagnant le développement démographique et économique de la Région de Bruxelles-Capitale** »¹ (nous soulignons).

¹ <https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/good-move#:~:text=Good%20Move%20est%20le%20Plan,le%20domaine%20de%20la%20mobilit%C3%A9.>

Toutefois, l'actualité des derniers mois l'a démontré, l'objectif est loin d'être rencontré : un nombre croissant de Bruxellois s'oppose à l'implémentation des « quartiers apaisés » Good Move, menant à ce que des communes décident de renoncer à certains projets ou à une profonde révision des quartiers apaisés tant l'impact sur la mobilité et la qualité de vie des habitants et commerçants de certains quartiers est important : nuisances sonores en hausse, embouteillages croissants, cloisonnement accru de certains quartiers, passage de transit en hausse, pollution de l'air croissante, aménagements disgracieux en béton etc.

En ce qui concerne Woluwe-Saint-Pierre, le 10 octobre 2019, la commune de Woluwe-Saint-Pierre a émis à l'attention de la Région un avis circonstancié de huit pages concernant le Plan Good Move avec de nombreuses remarques à l'attention de la Région².

À Woluwe-Saint-Pierre, le quartier le plus impacté est le quartier du Chant d'Oiseau qui est une des cinquante « mailles Good Move » (ou « quartiers apaisés ») de la Région. Il est à noter que le Square Montgomery, l'avenue de Tervueren et le Square Léopold II sont également inclus dans ce périmètre très étendu du quartier du Chant d'Oiseau, à l'instar du Parc de la Woluwe (et même le campus de la VUB).

Le projet de transformation du quartier du Chant d'Oiseau *sensu lato* en quartier apaisé a été lancé cette année (2022), et nous sommes actuellement dans la 1^{ère} phase, dite phase de « diagnostic »³.

III. QUESTIONS

1. Quelles suites ont été données par la Région aux diverses remarques contenues dans l'avis de la commune du 10 octobre 2019 ?
2. La commune souhaite-t-elle poursuivre l'implémentation du Plan Good Move qui fait pourtant preuve de faiblesses méthodologiques incontestables tant sur la forme (par exemple, des simulacres de consultation citoyenne) que sur le fond (par exemple, mesures de trafic effectuées en pleine crise sanitaire)?
3. Le cas échéant, comme se déroulera l'analyse concrète des effets environnementaux et socio-économiques induits par la mise en œuvre des différents scénarios possibles, permettant ensuite aux élus et citoyens de choisir, en toute connaissance de cause, un projet à la fois efficace et juste ? De telles études ont-elles déjà été réalisées par ailleurs ? Si oui, pourriez-vous nous les communiquer ou les mettre en ligne sur le site de la commune ? Si non sur quoi vous fondez-vous pour dire que le scénario retenu est le plus efficace et qu'il répond au principe de proportionnalité ?
4. Le cas échéant, quelles seront concrètement les modifications et leurs répercussions en termes de mobilité et de qualité de vie (tranquillité, qualité de l'air) pour les riverains du Chant d'Oiseau *sensu lato*?
5. a) Quid du Square Montgomery qui est, comme le définit la Région, la tiret d'union entre le quartier apaisé Chant d'Oiseau et le quartier apaisé Roodebeek (Woluwe-Saint-Lambert) ?

b) Comment s'assurer d'une totale cohérence afin d'éviter que les riverains se situant à cheval entre/sur deux quartiers apaisés ne soient pas à nouveau les enfants pauvres de la mobilité et de la qualité de vie ? Ces mêmes riverains qui, depuis février 2022, vivent aux côtés d'un aménagement aussi disgracieux qu'il est contre-intuitif, effectué en toute hâte par la Région en posant des centaines de blocs de béton sur tout le Square et en rétrécissant toutes les voies d'entrées et sorties du Square, engendrant ainsi d'importants embarras de circulation sur et

² https://www.woluwe1150.be/app/uploads/2018/02/GoodMove_Avis-de-Woluwe-Saint-Pierre_vFR_sign%C3%A9.pdf

³ <https://quartiersapaisés.brussels/>

aux abords du Square (en ce qui concerne l'avenue de Tervueren, il est fréquent que l'accès au Square Montgomery provoque une circulation à l'arrêt à partir du Square Léopold II).

c) Enfin, à propos de l'aménagement provisoire du Square Montgomery, disposez-vous des résultats du monitoring qui allait être réalisé afin d'évaluer la sécurité du Square ainsi que l'usage qui est fait des deux pistes cyclables du Square (boucles intérieure et extérieure) ? Quelles en sont les conclusions ?

IV. Liste des demandeurs

[...]